



# Commune de Cressier

---

## Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 17 mai 2022

Présidence : David Humair Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 38

Presse : Monsieur Milan Herlth, Freiburger Nachrichten et Murtenbieter

**David Humair** salue les citoyennes et citoyens de Cressier venus ce soir en Assemblée communale. Il les remercie de s'être déplacés en cette soirée ensoleillée qui invite plus à une pause au jardin. Il tient à saluer la presse Monsieur Milan Herlth qui représente le Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter. Sont excusés Madame Mélanie Gubler, Conseillère communale, Madame Regula Annichini et Monsieur Joël Oberson de la commission financière.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 17 du 29 avril 2022, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes prenant la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Monsieur Shady Darwish
- Monsieur Mauro Candela

Le nombre de personnes est de 38 au total.

Avant de passer à l'ordre du jour David Humair s'adresse aux personnes présentes en ces termes :

Chère citoyenne, cher citoyen de Cressier,

Nous voici réunis pour la première fois cette année pour que les comptes 2021 vous soient présentés.

Ces comptes sont bons et bien tenus par notre boursière communale, Madame Staehlin que je remercie au passage. Ils ont été présentés et acceptés par la commission financière et révisés par une fiduciaire indépendante dont le rapport final est à notre avantage.

Ces comptes et le bilan 2021 permettent de dégager un bénéfice notoire, qui nous confortent dans notre décision d'avoir baissé les impôts. Ceci est d'autant plus vrai que nous avons, au sein du Conseil communal, pris la judicieuse décision de rattraper des amortissements qui nous permettent d'être à jour et confiants pour entrer dans le nouveau modèle de comptabilité harmonisé MCH2, dès 2023. Cela dit, le budget 2022 est déjà basé sur ce nouveau modèle.

Je tiens à remercier le travail très sérieux et pointilleux de notre boursière communale, dont la tâche est ardue, puisqu'elle doit boucler des comptes selon le modèle MCH1, tout en ayant déjà commencé la planification selon MCH2.

Je remercie également mes collègues du Conseil communal qui ont fait le maximum pour tenir le budget 2021, malgré des charges souvent inattendues, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau. Merci à vous tous.



# Commune de Cressier

---

Je remercie également la Commission financière pour son travail de contrôle méticuleux et pour la confiance qu'elle nous témoigne, dans sa grande majorité. Je tiens ici à souligner que la bonne entente entre l'exécutif et le législatif est un élément fondamental dans le bon fonctionnement d'un petit village comme le nôtre, elle doit être préservée à tout prix.

Je remercie également la fiduciaire Gefid SA pour avoir révisé les comptes avec un très grand professionnalisme et pour nous avoir suggéré diverses améliorations possibles dans la gestion de nos comptes.

Je suis fier, au nom du Conseil communal, de pouvoir vous présenter ce soir des comptes sains et bien tenus, révisés et approuvés.

Nous nous réjouissons de l'année qui vient qui nous permettra de consolider les décisions prises, notamment en terme de baisse des impôts. Tous ensemble, faisons que Cressier reste un village agréable où le citoyen et le contribuable se sentent à l'aise.

Vive Cressier.

L'ordre du jour est énoncé :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 14 décembre 2021
2. Comptes 2021
  - 2.1 compte de fonctionnement
  - 2.2 compte d'investissement
  - 2.3 rapport de la commission financière
  - 2.4 approbation
3. Investissement 2022
  - 3.1. Achat d'un semoir à sel et saumure
4. Présentation d'un concept de déchetterie
5. Divers

**David Humair** demande si quelqu'un a des questions ou des remarques au sujet de la convocation. Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'Assemblée est déclarée ouverte.



## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

**David Humair** demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

## 2. Comptes 2021

### 2.1 Compte de fonctionnement

Chapitre	Comptes 2021		Budget 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	473'538.15	65'292.10	511'500.00	62920.00
1 Ordre public	111'165.35	68'053.90	117'126.00	65'000.00
2 Enseignement et formation	1'459'329.25	315'726.90	1'475'800.00	288'540.00
3 Culte, culture et loisir	144'980.20	6'321.00	183'190.00	9'200.00
4 Santé	332'843.45	328.85	338'500.00	0.00
5 Affaires sociales	432'922.05	2'202.65	475'700.00	1000.00
6 Transports et communications	366'622.60	118'337.45	361'405.00	88'470.00
7 Protection – am. de l'environnement	603'382.40	524'748.30	599'360.00	497'490.00
8 Economie	11'980.25	8'555.00	16'300.00	6'000.00
9 Finances et impôts	1'177'399.39	4'808'420.45	1'047'226.00	4'121'418.00
Total	5'114'163.09	5'917'986.60	5'126'107.00	5'140'038.00
Excédent de revenu	803'823.51		13'391.00	

**Le Syndic** passe le micro à l'Administratrice des finances communales qui présente les différences entre le budget et les comptes 2021. Les commentaires ne concernent que les montants notoires.

Le résultat est bien plus élevé que celui prévu au budget. Cette différence s'explique par des rentrées supplémentaires au niveau fiscal et des charges inférieures au budget. Ceci a permis de procéder à des amortissements supplémentaires de CHF 127'000.00 qui ont été décidés par le Conseil communal afin de rattraper des amortissements des bâtiments et ainsi mettre à jour leur valeur au bilan avant l'entrée dans le système comptable MCH2.



# Commune de Cressier

**Les différences entre le budget et les comptes sont expliquées de manière concise par chapitre. Les questions peuvent être posées au fur et à mesure**

## Chapitre 0 Administration

Les charges prévues sont inférieures à hauteur de CHF 37'961.85 et les produits supérieurs de CHF 2'372.10

Plusieurs charges prévues notamment au niveau de l'administration n'ont pas été utilisées surtout au niveau des honoraires de tiers prévus pour l'accompagnement MCH2.

Les frais administratifs ont dépassé le budget surtout les frais de port pour les votations/élections. Les frais d'assurances sont un peu moins élevés.

## Chapitre 1 Ordre public

### 10 Protection juridique

Les frais de curatelle sont un peu moins élevés.

### 12 Justice

Les frais de formation sont plus élevés – cours des élus.

### 14 Police du feu

La participation à l'Association est un peu moins haute que celle figurant au budget.

La taxe d'exemption a augmenté en relation avec les mouvements de la population astreinte.

### 15 Militaire

Une investigation pour le site pollué de la butte de tir nous a été demandée par le canton : coût CHF 9'176.05. Le rapport est auprès du service cantonal. Aucun assainissement ne devrait avoir lieu tant que le stand est en service.

Remboursement d'assurance pour un dégât aux cibles électroniques.

## Chapitre 2 Enseignement et formation

Les charges prévues sont inférieures à hauteur de CHF 16'470.75 et les produits supérieurs de CHF 27'186.90

Pour ce qui concerne les charges de salaire des enseignants, un rattrapage comptable a été fait sur 2021 afin de débiter 2022 par des saisies d'écritures sur les dates de facturations et non de validation.

Réajustement de la comptabilité avec l'Etat de Fribourg aux dates de facturation - 2021 soit 13 mois de salaires.

Remboursement d'investissements par le cercle scolaire sur 2021. Ceux-ci seront reportés ultérieurement.

### Administration scolaire

Les frais d'entretien du bâtiment scolaire sont un peu plus élevés. Des stores et des luminaires ont été changés ou réparés.

Consommation de chaleur un peu plus élevée.



# Commune de Cressier

## Chapitre 3 Culte, Culture et Loisirs

Dans ce chapitre c'est la situation sanitaire qui a limité les dépenses comme en 2020. Aucun équipement pour la halle polyvalente n'a été acheté.

La sortie des aînés a dépassé le budget.

## Chapitre 4 Santé

Le poste du service des ambulances est un peu moins élevé. Les autres positions sont des charges liées qui respectent le budget.

## Chapitre 5 Affaires sociales

La structure de la petite enfance prévoyait des montants plus conséquents pour la garde des petits. La situation sanitaire a modifié le placement de ceux-ci.

Les autres positions sont des charges liées qui respectent le budget.

## Chapitre 6 Transports et Communication

Les charges prévues sont supérieures à hauteur de CHF 5'217.60 et de CHF 29'867.45 pour les produits

Pour les charges deux achats imprévus décidés par le Conseil communal sont :

- L'achat du radar pédagogique
- L'achat de nouvelles guirlandes de Noël

Produits :

Un compte pour la couche de finition du quartier des Chenevières avait été créé avec un montant de fonds reçu en 2013 par les propriétaires.

Les travaux ont été exécutés en 2021 ce qui nous a permis de dissoudre ce fonds dans le compte de fonctionnement pour neutraliser les frais.

Trafic régional : l'achat de l'abonnement général a été abandonné

## Chapitre 7 Protection – Aménagement de l'environnement

### 70 Approvisionnement en eau

Les charges sont plus élevées pour les jetons du Conseil communal et la création d'une commission technique. Un grand travail a été engagé dans ce dicastère en 2021 concernant les mesures à prendre pour la livraison d'une eau potable sans reproche.

### 71 Protection des eaux

Un montant supplémentaire a été engagé pour le curage des canalisations.

**Jacques Berset** explique que le curage avait été organisé pour le sable qui s'était accumulé dans les canalisations et prévenir les inondations.

### 72 Ordures ménagères

74.36% des dépenses sont couvertes. Nous sommes conformes.

### 74 Cimetière

Moins de frais que prévu, la réfection du mur a été réalisée entre la période au budget et la fin de l'année 2020.



# Commune de Cressier

---

## 75 Correction et endiguement

Une deuxième étude a été engagée pour le site pollué de l'ancienne décharge – Riau.

**David Humair** précise que pour le Riau nous avons réalisé deux études. La première était destinée à comprendre le problème et a été envoyée au Service de l'environnement de Fribourg qui nous a ensuite demandé une étude avec propositions de remise en état du ruisseau du Riau.

Cette étude a également été réalisée et envoyée au canton qui sera rencontré la semaine prochaine pour discuter des mesures à prendre.

En deux mots il existe deux options, soit refaire le passage comme il se présente actuellement avec quelques modifications ou assainir complètement. Pour l'instant c'est le canton qui doit se positionner.

## **Chapitre 8 Economie**

---

Aucune remarque à part que la cabane forestière a été prise d'assaut après l'assouplissement des mesures sanitaires.

## **Chapitre 9 finances et impôts**

---

Charges : après une analyse avec la fiduciaire, il a été estimé que le montant de réserve sur les débiteurs n'était pas assez élevé. CHF 50'000.00 ont été attribués à cette provision.

### Les produits sont supérieurs de CHF 649'000.00

Des rattrapages d'années antérieures nous ont été bénéfiques. Ce sont des montants uniques car ils sont dus à la nouvelle taxation des entreprises qui invitaient les PDG à vendre leurs dividendes car l'imposition sur ceux-ci augmente sensiblement dès 2021.

*Personnes physiques CHF 434'000.00*

*Impôt à la source CHF 42'000.00*

*Rappel CHF 29'500.00*

*Prestations en capital CHF 34'500.00*

*Personnes morales CHF 64'000.00*

*Contribution immobilière CHF 11'000.00*

*Mutations CHF 27'000.00*

*Intérêts sur non payé CHF 7'000.00*

La péréquation financière a baissé de CHF 240'000.00

### La gérance de la fortune et de dettes :

Les intérêts et amortissements obligatoires sont moins élevés car grâce à la progression des liquidités, aucun intérêt sur le fonds de trésorerie d'état n'a été enregistré.



# Commune de Cressier

---

## Immeuble du patrimoine financier

Aucune charge supplémentaire à part la réfection de l'appartement au-dessus de l'Administration communale.

## Chauffage à distance

La vente de KW/h a été facturée et répartie selon les consommations respectives.

La comptabilisation des répartitions a été faite différemment cette année soit directement imputées dans le compte du CAD. Ceci équilibre le montant des charges qui est moins élevé en 2021 qu'en 2020.

## Centre Village

Les charges sont moins élevées, aucun entretien ou dégât ne sont à signaler.

L'Ancienne école présente des problèmes dans les murs de molasse mais les frais n'engendrent pas de surplus d'entretien.

Un seul appartement était vacant en 2021. Les loyers seront au complet dès juin 2022.

## Postes non ventilables

Des amortissements supplémentaires ont été imputés afin de rattraper certains d'entre-eux qui n'ont pas été effectués ces dernières années. Le but est de mettre à jour les valeurs pour ne pas avoir de montants négatifs en début d'exercice MCH2.

Le budget 2022 présentait des amortissements sur les réévaluations du patrimoine. Certains d'entre-deux étaient négatifs faute de ne pas avoir procédé aux amortissements usuels ces dernières années.

Par contre, entre le moment où le budget a été établi et aujourd'hui, certains paramètres d'évaluation et amortissements ont changé ; d'une part des directives du Service des communes et d'autre part sur le conseil de la fiduciaire GEFID.

C'est finalement un montant raisonnable de CHF 127'000.00 qui a été imputé, par décision du Conseil communal, en amortissements complémentaires sur divers bâtiments. Ces montants seront par la suite réintroduits dans les comptes MCH2 par la réserve de réévaluation. La commission financière a été informée et consultée. Elle a, dans sa majorité, également accepté cette opération comptable.

Toutes les réévaluations seront refaites sur les mêmes bases et les nouvelles réévaluations et les amortissements seront pris en compte à l'introduction MCH2.

L'Administratrice des finances demande s'il y a des questions.

**Jacques Hayoz** demande quel est le montant de la dette restante sur le Centre-Village.

Il lui est répondu que la dernière reconnaissance de dette a été remboursée au 31.12.2021. Des intérêts y relatifs sont encore dans les comptes 2021 mais l'emprunt est totalement payé.



# Commune de Cressier

---

**Marc Morandi** demande si les CHF 600'000.00 de revenu exceptionnel sont en totalité dus à la modification de la loi sur les dividendes ou sont-ils composés d'une augmentation de revenu des citoyens.

Sylvie Staehlin argumente qu'il y a eu deux rattrapages très importants mais pas seulement. Les rentrées supérieures sont ventilées sur la totalité des rentrées fiscales mais les deux rattrapages en représentent une très grande partie et ne reviendront pas ces prochaines années.

**Marc Morandi** demande si le Conseil communal prévoit, au vu des résultats, une nouvelle baisse d'impôt pour le prochain budget.

**David Humair** répond que l'année prochaine MCH2 entre en fonction avec certaines incertitudes. Le plan financier prévoyait une deuxième baisse du taux d'impôt en 2024 mais 2023 ce n'est pas sûr.

**Marc Morandi** propose d'étudier et de revoir le taux directement pour 2023.

**David Humair** assure que ceci fait partie des projets du Conseil communal et que l'examen du taux d'imposition se fera pour le budget 2023

## 2.2. Compte d'investissement

Cette année encore le compte des investissements se solde par un excédent de recette. Cette année nous avons enregistré un montant en notre faveur après le décompte final pour les engagements de l'Hôpital de Meyriez, un solde de décompte du Centre de renfort des pompiers de Morat et des taxes de raccordements plus conséquentes que l'année dernière.

### Les charges d'investissement se montent à CHF 364'980.10

340.509.02 Renouvellement de l'éclairage de la halle polyvalente	CHF	31'450.75
400.522.00 Part. à l'agrandissement de l'Hôpital de Meyriez	CHF	78'069.25
410.522.00 Agrandissement et transformation home med.	CHF	104'751.95
700.509.01 Equipement photovoltaïque Station de pompage	CHF	22'562.71
790.501.00 Aménagement de la zone artisanale (route du Pra-Rond, canalisations eaux usées et claires, conduites)	CHF	3'100.00
942.503.05 Rénovation du toit de la Rte de la Gare 10/12	CHF	125'045.45





# Commune de Cressier

---

## Les recettes d'investissements se montent à CHF 508'459.10

140.462.00 Subv. cantonale Centre de renfort pompier Morat	CHF	22'509.25
400.622.00 Redistribution de la subvention pour l'Hôpital de Meyriez	CHF	178'677.55
790.661.00 Subv. ECAB zone artisanale	CHF	8'556.60
800.661.00 Subv. Chemins AF	CHF	15'000.00
942.600.00 Vente de terrain	CHF	840.00
Taxes de raccordement eau potable	CHF	68'818.60
Taxes de raccordement eau potable (charge de préférence)	CHF	121'210.25
Taxes de raccordement eau usée	CHF	77'340.95
Taxes de raccordement eau usée (charge de préférence)	CHF	24'062.5

**Marcel Julmy** demande pourquoi ne pas avoir installé de panneaux solaires sur le toit de la vieille Laiterie.

**Jacques Berset** répond que malheureusement nous ne pouvons pas installer de panneaux solaires dans cette partie du village qui fait partie d'une zone protégée.

Pas d'autre question n'est posée.

## 2.3. Bilan

### 10 Liquidités

Les liquidités à hauteur de CHF 1'419'528.93 ont augmenté de CHF 647'262.47.

La Poste nous soumet des intérêts négatifs c'est pourquoi les montants reçus sont transférés sur le compte courant BCF et la Trésorerie d'Etat.

### 11 Avoir

La Trésorerie de l'Etat est repassée en positif à hauteur de CHF 378'133.87.

### 14 Investissements et 15 Participations

Les investissements et participations ont augmenté de CHF 44'908.80 après amortissements obligatoires et les subventions reçues.

Amortissements obligatoires dictés par le Service des communes :

- CHF 30'000.00 pour le Centre-Village
- CHF 5'250.00 pour le terrain de foot
- CHF 12'000.00 pour la zone de Foumet



## Chapitre 22 Dettes à moyen et long terme

<b>Total des dettes</b>	<b>CHF</b>	<b>1'550'000.00</b>
Centre Village	CHF	0.00
Terrain de foot	CHF	200'000.00
Centre de renfort Morat	CHF	479'650.00
Part aux homes médicalisés	CHF	110'000.00
Aménagement zone artisanale	CHF	410'000.00
Assainissement zone de Foumet	CHF	350'350.00

## Chapitre 24 Provision

Lors de la révision des comptes, la fiduciaire a proposé de monter la provision sur débiteur de CHF 50'000.00. Ce poste passe à CHF 130'000.00.

## Chapitre 28 Réserves

Le chapitre augmente de CHF 424'871.90 qui regroupe les montants versés par les chapitres eau et épuration.

A la fin de la présentation des comptes et du bilan qui n'ont soulevé aucune question de l'Assemblée, la parole est donnée à la Présidente de la commission financière Madame Christiane Pilloud qui lit le rapport.

## 2.4. Rapport de la commission financière

### Rapport de la Commission financière

#### Assemblée communale du mardi 17 mai 2022

Suite à la révision officielle des comptes de l'année 2021 en date du 19 avril 2022, la Commission financière a été invitée en date du 27 avril 2022 à une séance d'information tenue par Monsieur Vésey, de la société Fiduciaire Gefid, en présence de Monsieur David Humair, Syndic et responsable des finances, Monsieur Leo Colautti, membre du Conseil communal, et de Madame Sylvie Staehlin, Administratrice des finances de notre commune.

Lors de cette séance, il est ressorti que la comptabilité est parfaitement tenue et le rapport écrit précise que les comptes de l'exercice 2021 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. M. Vésey de la Fiduciaire Gefid a également relevé la tenue remarquable des coûts par le Conseil communal.

Monsieur Vésey a aussi pris le temps d'expliquer aux personnes présentes les différences ainsi que les modifications majeures du nouveau système comptable entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## Rapport de la Commission financière (suite)

Pour rappel, conformément à la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo), notre commune appliquera dès l'exercice 2022 le nouveau modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2. Ce nouveau système a pour objectif principal de rendre la situation financière des collectivités plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen, ainsi que d'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Lors de sa séance, la Commission financière a reçu un exemplaire du bilan, des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissement 2021, accompagné d'un commentaire rédigé par Madame Staehlin qui contribue à la bonne compréhension de la gestion et des différences entre budget et comptes.

## Comptes 2021

### Comptes de fonctionnement

La Commission financière constate une gestion financière propre et saine. Aucune remarque n'est à signaler sur la très bonne tenue des comptes et nous pouvons dire que le budget 2021 a été bien respecté.

Il prévoyait un bénéfice de CHF 13'931.00.

Plusieurs paramètres extraordinaires ont toutefois permis à notre commune de réaliser un bénéfice inattendu de CHF 803'823.51. Un rattrapage d'amortissements a été réalisé pour une somme de CHF 127'000.00.

Voici quelques points importants qui permettent à la commune d'arriver à ce résultat :

- Les comptes d'impôts présentent un revenu supplémentaire par rapport au budget de CHF 649'100.00, comprenant CHF 379'000.00 de rattrapage d'impôts des années 2017 à 2020.
- Plusieurs remboursements ont été comptabilisés en 2021. En l'occurrence, un remboursement des acomptes effectué par le Cercle scolaire de l'École primaire région de Morat pour un total de CHF 28'418.00. D'autre part, le fonds de CHF 40'000.00 qui avait été versé à la commune pour les travaux de la route des Chenevières en 2013 a été dissolu.
- Le montant des subventions aux crèches et garderies a fortement diminué en raison de la pandémie, d'où une diminution de charge d'env. CHF 27'000.00 par rapport au budget.

Les finances de notre commune ont ainsi pris en 2021 des forces et des liquidités qui permettent d'envisager l'année à venir avec une prudente sérénité.



## Rapport de la Commission financière (suite)

### Comptes d'investissements

La commune a procédé à un certain nombre d'investissements pour un montant de CHF 364'980.10 et a perçu une somme de CHF 508'459.10 de produits.

-----

Avant de terminer ce rapport, la Commission financière tient à remercier Madame Staehlin pour son engagement, sa précision et son professionnalisme sans faille dans la tenue des comptes de notre commune. Nous saluons également l'engagement du Conseil communal à présenter des comptes équilibrés par rapport au budget.

La Commission financière rejoint les conclusions de la fiduciaire et propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2021.

Cressier, le 17 mai 2022/ra

La Commission financière

La présidente :

Christiane Pilloud

Les membres :

Sébastien Berset

Bruno Gross

Regula Annichini-Knecht Joël Oberson



## 2.5. Approbation

David Humair remercie la Présidente de la commission financière pour la lecture de son rapport. Il demande à l'Assemblée si elle a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas, le vote est procédé pour l'acceptation des comptes de fonctionnement et d'investissement comme présenté.

L'Assemblée accepte à main levée et de manière unanime les comptes 2021.

## 3. Investissement 2022

### La parole est passée à Jacques Berset qui présente ce point

#### 3.1. Achat d'un semoir à sel et à saumure

La commune de Cressier est équipée de plusieurs machines et véhicules pour l'entretien hivernal des voies de communications.

Les routes communales sont déblayées par l'entreprise R. Sahli Agrar avec qui nous avons un contrat. La lame à neige et le semoir portés par le tracteur de cette entreprise nous appartiennent.

Le semoir qui a passablement d'années de service n'est plus très fonctionnel. Nous nous sommes renseignés pour l'achat d'un nouvel équipement qui permettrait également la distribution de saumure. La saumure est un produit d'avenir. En effet, plus écologique et plus efficace à l'épandage car plus adhérent au sol.

Les délais de livraison sont très longs et afin de pouvoir disposer du matériel pour l'hiver prochain, une commande avant la fin du printemps est nécessaire.

Diverses offres ont été demandées. Le Conseil communal propose l'investissement suivant :

6150.5060.01 Achat d'un semoir à sel et saumure	CHF	35'000.00
		=====
Amortissement annuel : 10%	CHF	3'500.00

Financement par le fonds de commune

**Le Vice-Syndic** explique de quelle manière la commune est équipée pour le service hivernal. Il est vrai que le climat se réchauffe mais le verglas sur les routes persiste avec les périodes de brouillard. Cet investissement a fait l'objet de demande d'offre mais elles datent du mois de février mars ; aujourd'hui le prix fluctue c'est la raison pour laquelle la demande est faite à hauteur de CHF 35'000.00.

Il n'y a aucune question dans l'Assemblée. Le Vice-Syndic passe la parole la commission financière.



## Rapport de la Commission financière

### Budget d'investissements 2022

#### 1. Achat d'un semoir à sel et saumure

Il est nécessaire de remplacer le matériel d'entretien, dont le semoir actuel. La Commission financière ne s'oppose pas à cet achat, mais a proposé au Conseil communal de demander plusieurs offres afin de les comparer. Elle souhaite également pouvoir consulter ces offres avant toute décision d'achat.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter le principe d'achat d'un semoir à sel et saumure pour une somme maximale de CHF 35'000.00

**David Humair** demande s'il y a d'autres questions et comme ce n'est pas le cas, le vote est procédé à main levée. L'achat du semoir à sel et à saumure est accepté de manière unanime.

#### **4. Présentation d'un concept de déchetterie**

**Jacques Berset** présente à l'écran une information concernant deux de ses dicastères la gestion des déchets et le service des eaux.

##### Déchetterie

A la suite de la recrudescence d'incivilités, il a été décidé d'installer des caméras de surveillance. Deux caméras ont été posées sur le toit du bâtiment de l'atelier édilitaire. Une demande d'autorisation à la Préfecture est encore en suspens. Les caméras sont donc encore hors-services.

Les images enregistrées seront à disposition du Conseil communal uniquement et seront supprimées après 30 jours. Le but n'est pas de surveiller durant toute la journée les numéros de plaques etc. C'est surtout pour les fins de semaine car les déchets sauvages sont souvent déposés durant le week-end.

Notre déchetterie est un grand luxe. Même lorsque nous intervenons auprès des gens des alentours qui se servent de nos installations, il ressort ce côté pratique qu'ils ne trouvent pas chez eux. Nous n'avons pas d'horaire de déchetterie, Jacques Berset dit qu'il est incertain que ça dure ainsi.

Des chiffres relatifs aux tonnages et coûts seront publiés dans le journal communal.

##### Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères se fait le mercredi par un camion (sauf jours fériés). Les poubelles sont déposées en bordure de route le jour qui précède le ramassage voire encore avant malgré notre appel à plusieurs reprises.



# Commune de Cressier

---

Quelques chiffres des tonnages et des coûts sont montrés pour un total de CHF 45'000.00 pour les déchets incinérables (moyenne 2019-2021).

## Réflexion pour le futur

Installation d'un compacteur à ordures pour la déchetterie accessible en tout temps.  
Aujourd'hui un tiers des communes fribourgeoise sont déjà équipées avec la taxe au poids gérée par un système électronique à carte ou à puce sur paiement.  
Renouvellement par système identique : Il s'avère que les communes équipées ont remplacé leurs installations à l'identique, la satisfaction est notoire.

Investissement à prévoir CHF 95'000.00 avec amortissement sur 15 ans.

Frais de CHF 5'400.00 de frais de transport de 8 à 10 tonnes de contenance. Évacuation des déchets toutes les 3 semaines environ.

Frais de traitement à Saidef restent identiques.

## Avantages

L'expérience démontre qu'avec ce système, le tri des déchets est mieux fait, environ 30% en moins. L'émission de CO2 du camion est moindre. Centralisation des déchets et ouverture 7/7 jours et 24h/24h – la solution est simple.

En cas de bruit trop excessif dans les quartiers, des réglages par tranche d'horaires sont introduits.

Propreté est ainsi assurée.

## Inconvénients

Il faut se déplacer pour amener sa poubelle mais les habitants se déplacent de toute façon pour les autres déchets.

Avoir sa carte avec soi.

Panne de compacteur ou en transport pour l'évacuation des déchets.

## Défis

Dépôt des couches-culottes gratuit.

Solidarité pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer mais, les expériences démontrent qu'il n'y a pas beaucoup de demande.

Mise sur pied d'un moyen de facturation.

Révision du règlement de la gestion des déchets.

La présentation étant terminée **Jacques Berset** demande s'il y a des questions.

**Shady Darwish** demande si en cas de panne, le camion que l'on connaît aujourd'hui est toujours disponible pour dépanner.

**Jacques Berset** explique qu'il s'agit de deux choses complètement séparées. Si le compacteur est en panne des techniciens viennent sur place le réparer.



# Commune de Cressier

---

**Christiane Pilloud** demande si d'autres solutions ont été étudiées.

**Jacques Berset** dit qu'il n'en existe pas beaucoup. A par ces deux, le camion de ramassage ou le compacteur au poids, c'est difficilement organisable. Le compacteur peut se diversifier par exemple en moloc à différentes places dans le village. Ceci est généralement prisé pour des constructions de nouveau quartier. Pour un village comme le nôtre, il ne sert à rien de mettre deux compacteurs ou deux molocs qui sont de gros trous de récolte et qui mesurent le poids. Par exemple à Estavayer-le-Lac, c'est uniquement des sacs de 35 litres qui peuvent être introduits. Dans le compacteur, toutes les grandeurs de sacs sont possibles. Il y a d'autres solutions comme à Courtepin. Là-bas il y a des alignées de containers devant les immeubles. A son avis, la taxe la plus juste c'est celle au poids si déjà notre système devra être changé. Au niveau finance, nous devrions inverser la tendance entre taxe d'utilisation et celle de base. Certaines communes comme le Mont-Vully ont les deux solutions.

**Marc Morandi** propriétaire de plusieurs immeubles dans la commune dit qu'actuellement des containers desservent les blocs d'une vingtaine d'appartements. En changeant de système, il ne peut imaginer que les habitants d'une vingtaine de logements se rendent une à deux fois par semaine à la déchetterie ; il y aura beaucoup de déplacements. En ce qui le concerne, il ne se rend à la déchetterie qu'une fois par mois. S'il doit y mettre ses sacs poubelles, il devra s'y rendre en voiture, soit huit trajets par mois qu'il ne fait pas actuellement. Il a l'impression que les charges et pertes de temps seront reportées sur les gens sans parler des personnes à mobilité réduite qui devront s'organiser. Il pense que dans l'idéal il serait mieux de déclarer le status quo. Il comprend que la commune veut prévenir les déchets sauvages et les sacs attaqués par les animaux. Par contre, c'est une question de discipline pour les habitants. Il est persuadé que ses locataires ne seraient pas très satisfaits que le système change car il est très confortable.

**Jacques Berset** admet que le système est confortable. L'idée aussi est que la façon de faire doit changer aujourd'hui. Il y a des camions électriques c'est une chose mais avec le compactage, on entre dans une diminution de consommation d'énergie. La majorité des gens passe devant la déchetterie, 1'000 véhicules par jour sont enregistrés. Treyvaux par exemple a un compacteur vers les terrains de foot soit à l'opposé du village, La Roche qui est un très grand village n'a qu'un seul compacteur. A Domdidier qui a beaucoup d'immeubles, il y a deux compacteurs. Ça se règle sans problème, il faut changer les habitudes mais il faut voir les côtés pratiques. Il est vrai que les containers existent dans le village. Ils sont vidés par le ramassage et les sacs non taxés sont sortis et laissés pour la voirie qui doit les débarrasser. Tout n'est pas simple, il s'agit d'un changement qui a déjà été opéré ailleurs et qui fonctionne.

**Gilles Allemann** relève que l'aspect finance a été soulevé. Pour la taxe au poids il imagine que toutes les familles ne génèrent pas le même nombre de kilos de déchets. Il demande à quoi s'attendre en moyenne pour une famille de quatre personnes. Il doit y avoir des tables de comparaison pour savoir si le prix sera plus élevé ou moins élevé qu'avec la taxe au poids.

**Jacques Berset** a été peser, dans le village, les poubelles un mercredi matin. 35 litres représentent un poids entre 4 à 6 kilos. Aujourd'hui un sac coûte CHF 1,80, la commune peut augmenter le prix jusqu'à CHF 3.00 selon le règlement. Il pense que le prix sera environ de CHF 0.40 au kilo selon ce qui se fait aux alentours. Soit CHF 2.00 le sac en moyenne. Par contre, d'après les expériences vécues ailleurs, les tonnages poubelles s'abaissent avec ce système. On trouve toute sorte de déchets triables dans les sacs poubelle.





# Commune de Cressier

---

**Nathalie Hayoz** demande qui votera ce changement ? L'Assemblée ou le Conseil communal.

**Jacques Berset** confirme que c'est l'Assemblée mais aujourd'hui il ne s'agit que d'une présentation pour avoir un vote consultatif.

**Nathalie Hayoz** aimerait soulever que toutes ces années, le village a vécu plusieurs fermetures comme la Poste, le magasin etc. Elle pense que si nous étions amenés à déposer les poubelles dans ce compacteur, c'est à nouveau un service de moins. Vu les finances, elle pense que nous pourrions conserver ce confort.

**Jacques Berset** comprend très bien les arguments avancés. Il relève que ce n'est pas le côté financier qui prime mais l'idée est de faire des économies d'énergie et avec le nombre de voiture que vient automatiquement à la déchetterie il n'y aura pas beaucoup de différence avec un compacteur. C'est pourquoi cette solution est proposée. Il dit qu'actuellement les déchets génèrent de la saleté dans le village que la voirie doit ramasser et les resquilleurs prennent toutes les précautions pour ne pas avoir leur adresse dans les sacs noirs qui sont ouverts par les employés communaux, c'est gênant.

Plus aucune remarque ni question n'étant posée, le vote consultatif est procédé.

Résultat

20 en faveur du système

14 contre le système

2 abstentions

2 personnes n'ont pas voté dont le Syndic.

Le projet sera donc étudié et une proposition sera élaborée.

**Jacques Berset** poursuit sa présentation en passant à l'écran un sujet concernant l'eau potable.

Il décrit les mesures prises depuis le mois de février avec le charbon actif et les analyses mensuelles publiées sur internet. Les dernières analyses datant du 16 mai démontrent des taux de 31% et 10% de la norme demandée actuellement.

Depuis que nous avons installé le charbon, nous avons pompé 33'000 m<sup>3</sup> soit 1/3 de la consommation annuelle. Selon les calculs effectués par RWB nous sommes vraiment dans les prévisions de 10 mois d'efficacité.

**Gilles Allemann** demande comment se font les analyses. Il remercie le Conseil communal pour l'information car pour lui il est important de savoir s'il peut boire l'eau du robinet. Il n'avait rien vu depuis le 4 février dernier il pense que ce serait bien de les avoir régulièrement. Dans le cas où les analyses devaient changer et que les valeurs devaient remonter, quel est le délai de réaction et de changement des filtres le cas échéant ?



# Commune de Cressier

---

**Jacques Berset** dit pour commencer que l'eau a toujours été consommable, contrairement à ce qui a été dit. Ces analyses sont mises sur le site internet tous les mois ; nous ne faisons pas un tout ménage pour chaque analyse. Le suivi est assuré et dès que les mesures remonteront, le charbon actif sera changé. Nous n'avons jamais rien caché et nous faisons notre travail honnêtement. Il y a eu encore dernièrement un article dans la Liberté signalant que le chimiste cantonal n'exige rien car il y a un recours au Tribunal contre les teneurs exigées. Nous avons toujours dit que nous ferions quelque chose et les choses sont suivies et faites dans les règles de l'art.

**David Humair** prend la parole disant être très satisfait de pouvoir montrer de tels résultats car le chlorothalonil a été un crève-cœur à Cressier pendant longtemps. Maintenant nous avons réussi à baisser les taux en dessous des seuils de détection du SAAV – c'est une bonne solution. Il est clair que le charbon actif sera saturé au bout d'un moment et que les taux remonteront. Nous espérons que la solution durera le plus longtemps possible. Même si pour l'instant un moratoire est en cours concernant la toxicité de cette molécule, il nous tient à cœur de livrer une eau de qualité et ce sera fait. Nous faisons des mesures mensuelles la première année pour savoir à quel moment le charbon sera saturé et quand nous devons le changer.

**Sophie Limat** demande quelle est la consommation totale sur le graphique affiché.

**Jacques Berset** explique que nous sommes partis de 0 lors de l'installation du charbon sachant qu'en moyenne 120'000 m<sup>3</sup> sont consommés dans l'année. Aujourd'hui 33'000 m<sup>3</sup> ont passé dans ce charbon actif depuis février.

**David Humair** remercie Jacques Berset et son équipe composée de José Carvalho et Philippe Berset pour avoir œuvré et obtenu de tels résultats.

Un applaudissement de l'Assemblée retentit.

## 5. Divers

La parole est donnée à l'Assemblée

**Christiane Pilloud** prend le micro et dit que nous parlons d'économie d'énergie et de carburant. Elle s'est aperçue, également l'an dernier, qu'un agriculteur amène des balles de paille et de foin dans le pré à côté du château vers la halle de gym. Ensuite chaque jour un autre petit tracteur vient en chercher, une voire deux, pour les amener à la ferme à l'entrée du village. Elle se posait la question pourquoi le stockage se fait dans le pré du château et non directement à la ferme consommatrice. Ceci éviterait des aller et retour.

**David Humair** dit qu'il s'agit d'un problème privé.

**Christiane Pilloud** dit qu'il faudrait peut-être sensibiliser l'agriculteur.

**Barbara Sahli** en parlera à son mari qui est l'agriculteur en question.



# Commune de Cressier

---

**Claude Maier** constate que le droit du piéton n'est pas clair dans le village. Il donne un exemple : il descendait la Rue des Chenevières ; en arrivant à la Route de la Gare une voiture lui passe devant sans s'arrêter, ensuite un voiture qui désire remonter lui coupe le passage. Il pense qu'il faudrait signaler dans le journal communal qu'avec la « sécurité piétonne » il n'y a plus de passage démarqué et rappeler les règles de circulation et les droits du piéton. Il pense que ce n'est pas très clair. Les piétons sont souvent désécurisés.

**David Humair** comprend la situation. Le Conseil communal ne peut pas faire la police.

**Claude Maier** voit depuis chez lui les enfants descendre des Chenevières et le comportement des automobilistes n'est pas clair.

**David Humair** dit que quelque chose sera publié.

**Gilles Allemann** soutient les dires de Monsieur Maier. Il dit que ça fait des années que cette question a été rapportée à différents membres du Conseil communal par rapport au fait qu'il n'y a personne dans le village qui comprend que la zone blanche devant l'Eglise a la même fonction qu'un passage piéton ; Il n'y a jamais eu une signalisation qui a été mise en place car, soi-disant, les gens sont sensés connaître. Les piétons et les automobilistes doivent faire attention mutuellement mais c'est une question qui revient régulièrement. Il a des enfants en bas âge qui se rendent à pied à l'école. Ça arrive à chacun de rouler un peu vite même pour les gens du village qui connaissent le passage, alors, les personnes de l'extérieur partent sur le principe que la limitation de vitesse est de 50 km/h jusqu'au jour où malheureusement il va se passer quelque chose. Il y a beaucoup de gens qui roulent trop vite et qui sont irrespectueux par rapport aux accompagnants d'enfants, il pourrait donner en tout cas un exemple par semaine.

**David Humair** qui passe à pied dans cette zone tous les jours relève que la bienséance des automobilistes doit être appliquée et qu'il est vrai que ça devient de plus en plus compliqué. Ce n'est pas au Conseil communal de courir après chaque automobiliste pour les rappeler à l'ordre. Cela dit nous publierons les règles standard de circulation dans le journal.

**Stéphane Zeller** revient sur la question du trafic. Il aimerait demander aux conducteurs de gros tracteurs avec de grands chars de tempérer leur vitesse car, il serait plus agréable pour les cyclistes comme lui de pouvoir les croiser sans être apeuré par la vitesse et la grandeur des véhicules.

**David Humair** remercie Monsieur Zeller et dit que c'est un problème qui a déjà été annoncé plusieurs fois. La commune a déjà rendu les agriculteurs attentifs au problème mais ceci sera répété.

**Philippe Berset** aimerait répondre à Monsieur Zeller. Il est vrai que les tracteurs sont au milieu de la route, nous avons l'impression qu'ils roulent vite. Mais combien de petites voitures se tiennent encore plus à gauche et encore plus rapidement que le gros tracteur. Il ne faut pas tout vouloir mettre sur les véhicules imposants. Quand vous traversez la forêt en direction de Courtepin, il y a beaucoup d'automobilistes qui ne se rabattent pas dans les bordures, ni dans le gravier et qui restent au milieu de la route. Les tracteurs oui, mais c'est tout le monde.

**David Humair** dit qu'il s'agit de la responsabilité individuelle mais les relevés du radar pédagogique démontrent certains excès. L'incivilité est un vaste sujet.



# Commune de Cressier

---

**Marcel Julmy** informe que le camion du Bonheur a récolté du matériel pour l'Ukraine et que le 5 mai dernier, il a livré 10 m<sup>3</sup>/1'500 kg de marchandise, principalement de la nourriture, du matériel d'hygiène et d'autres choses à Berne dans le stock principal de l'ambassade d'Ukraine.

**David Humair** remercie le Camion du bonheur pour cet effort

Applaudissement

**Nathalie Hayoz** relève que les abonnements CFF de la commune ont été abandonnés pendant la période du COVID. Elle demande si cette situation sera revue. Elle sait que dans la commune passablement de personnes seraient intéressées à pouvoir bénéficier à nouveau de ce service au lieu de se rendre dans les communes voisines pour obtenir des cartes journalières.

**David Humair** dit que la remarque est notée et que le Conseil communal en parlera.

**Jacques Hayoz** dit qu'on lui a signalé lors d'autres assemblées qu'une analyse sera faite pour alimenter la fontaine du Moos et elle est toujours à sec. Il doit chaque fois revenir avec ce sujet mais c'est une réalité.

**Jacques Berset** lui dit que la réponse lui a déjà été donnée c'est protocolé. Nous ne pouvons pas le faire pour l'instant car il est prévu qu'une liaison soit faite par une conduite et celle-ci sera construite lors des travaux du CCMM. Pour l'instant nous attendons l'autorisation de construire du projet et le jour où nous débuterons les travaux, l'alimentation de la fontaine sera planifiée. Aujourd'hui le niveau de la source a baissé c'est pourquoi elle ne coule plus.

**David Humair** demande s'il y a encore une personne qui désire la parole. Comme ce n'est plus le cas, il remercie l'Assemblée d'être venue ce soir et invite tout le monde pour partager le premier verre de l'amitié après cette période de COVID.

L'Assemblée se termine à 21h50

Le Syndic

La secrétaire